



Tarifs et Tableau des garanties

Canissimo et Felissimo				
Soins garantis en cas de maladie ou d' accidents :	GARANTIE ESSENTIELLE		GARANTIE CONFORT	
2 Types de garantie :	<u>Soins garantis en cas d'accident</u> : Frais préopératoires pendant la semaine qui précèdent l'intervention : radiologie, analyses, honoraires du vétérinaire, médicaments liés au traitement, un contrôle post-opératoire. Pas de délai d'attente pour un accident.		<u>Soins garantis en cas d'accident ou de maladie</u> : Frais préopératoires pendant la semaine qui précèdent l'intervention : radiologie, analyses, honoraires du vétérinaire, médicaments liés au traitement ou à la maladie, un contrôle post-opératoire. Délai d'attente de 3 mois pour la maladie.	
Frais liés à un acte chirurgical et les frais consécutifs à une hospitalisation	75%		75%	
Médicaments prescrits par ordonnance (1)	NON		75%	
Consultation annuelle	NON		OUI dans la limite de 30€/an	
Frais de vaccination	NON		OUI dans la limite de 30€/an	
Plafond annuel garantie (2)	1 850€		2 100€	
TARIF DES PRESTATIONS				
	Prélèvement mensuel	Paiement annuel	Prélèvement mensuel	Paiement annuel
CHIEN	12 €/mois soit 144 €/an	120 €/an	21€/mois soit 252 €/an	228 €/an
CHAT	10€ /mois soit 120 €/an	96€/an	21€ /mois soit 252€/an	228 €/an
Délais d'attente : 3 mois (sauf si l'intervention chirurgicale est consécutive à un accident)				
Condition de garantie à vie : âge + 3 mois et - de 8 ans à la souscription. Visite médicale préalable. L'animal doit être tatoué ou pucé, et à jour de ses vaccins Le tarif reste le même quelque soit l'âge de l'animal. Tarifs préférentiels si plusieurs animaux : -10% à partir du 2ème animal (hors promotion). (1) Suivant les conditions générales (2) A partir de la 9ème année, le plafond est diminué de 15% par an jusqu'à la 11ème année inclus.				

Les + de la garantie CONFORT

- + Le plafond annuel de remboursement est de 2100 € au lieu de 1850 €.
- + Les médicaments, suite à une maladie ou un accident, sont remboursés à hauteur de 75%.
- + Un vaccin à 30 € et une visite médicale à 30 € sont remboursés dans l'année et par animal.

Extrait des conditions générales



Conditions de garantie :

- Age : + 3 mois et - 8 ans à la souscription.
- Visite médicale préalable
- L'animal doit être tatoué ou pucé et à jour de ses vaccins

Effet du contrat :

Délai de renonciation : Vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours à compter de la prise d'effet du contrat. Pendant ce délai, vous pouvez renoncer à votre engagement sans motif, ni pénalité et contre remboursement, en nous envoyant un courrier de renonciation comme indiqué aux conditions générales.

Sans renonciation de votre part, les garanties prendront effet à l'issue du délai de 14 jours, sauf si vous en demandez expressément la prise d'effet immédiate en cochant la case réservée à cet effet dans le bulletin de souscription. Dans ce cas, les garanties prendront effet à la date de réception (le lendemain à 00h00) par nous de votre bulletin de souscription et accompagné de votre règlement.

Délai d'attente : La garantie prendra effet après un délai de carence de 3 mois sauf accident.

Déclarations à la souscription :

A la souscription du contrat le Souscripteur déclare à l'Assureur toutes les circonstances connues de lui, permettant l'appréciation du risque et notamment les infirmités, mutilations, malformations et antécédents pathologiques de l'animal.

Sinistres :

Le souscripteur s'engage à déclarer par écrit à l'Assureur tout événement susceptible d'entraîner le bénéfice des garanties du contrat et ce dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'événement, sauf cas fortuit ou de force majeure.

Règlement des indemnités :

- Les indemnités que l'Assureur paiera sont réglées sous un maximum de quinze jours à compter de la date de réception du dossier de sinistre complet.

- Le vétérinaire peut demander un règlement direct à l'Assureur, qui après accord, adressera un engagement écrit.

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée de l'une ou l'autre des parties deux mois au moins avant l'échéance annuelle.

Informatique et liberté :

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 "informatique et liberté", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Sauf avis contraire de votre part, nous pourrions conserver ces données pour vous faire parvenir des informations sur nos produits.